

## Conditions générales d'utilisation pour l'utilisation du portail en ligne de la société Consolar Solare Energiesysteme GmbH

### 1. Objet du contrat

- Le vendeur des droits d'accès fournit à son client l'autorisation d'accès au portail en ligne de Consolar Solare Energiesysteme GmbH (ci-après dénommée Consolar GmbH), par laquelle le client (ci-après dénommé utilisateur), en fonction de l'étendue de l'autorisation d'accès
  - peut consulter en ligne les données relatives aux installations qu'il exploite ;
  - peut paramétrer en ligne les systèmes qu'il exploite ;
  - peut recevoir des messages concernant le fonctionnement ou l'état des installations ;
  - peut enregistrer des données et récupérer les données enregistrées.
- L'utilisateur a accès au portail Consolar GmbH de telle sorte qu'il obtient un code de son partenaire contractuel et se connecte lui-même au portail Consolar GmbH en entrant le code.
- Les relations contractuelles relatives à l'utilisation du portail de Consolar GmbH sont établies exclusivement entre Consolar GmbH et les clients de Consolar GmbH. Consolar GmbH n'est que le contractant du vendeur des droits d'accès.

### 2. Champ d'application des obligations d'exécution de Consolar GmbH envers l'utilisateur

L'utilisateur dispose exclusivement des droits contractuels suivants en ce qui concerne le portail :

- L'obligation du vendeur de l'autorisation d'accès consiste dans le fait que la société Consolar GmbH exploite le portail comme suit :
  - La société Consolar GmbH s'engage à éliminer les défauts dans les plus brefs délais après l'établissement d'un rapport de défaut détaillé ou dans le cas de défauts détectés par la société elle-même.
  - L'obligation de la société Consolar GmbH ne comprend pas :
    - Élimination des défauts dans le système ou l'équipement de transmission de l'utilisateur jusqu'à ce que le signal atteigne le portail de Consolar GmbH.
- Consolar GmbH est en droit, pour des raisons de maintenance, de résoudre des problèmes techniques ou pour des mesures visant à améliorer la qualité du service du portail, de limiter l'exploitation du portail pour une période limitée dans le temps. Sauf en cas d'urgence, la société Consolar GmbH ou un prestataire de services et partenaire contractuel utilisé par elle informe l'utilisateur par e-mail. Une telle restriction temporaire de l'utilisation du portail ne donne pas à l'utilisateur le droit de réduire la redevance.

### 3. Obligations de l'utilisateur

La sphère de risque de l'utilisateur comprend la sauvegarde régulière de toutes les données qui le concernent pour éviter les dommages, leur mise à jour régulière et leur enregistrement continu. L'utilisateur utilisera toutes les possibilités de reconstruction de données en cas de perte de données.

L'utilisateur a les autres obligations contractuelles suivantes :

- Lors de l'utilisation du portail de Consolar GmbH, l'utilisateur ne doit pas
  - porter atteinte aux bonnes mœurs par son comportement d'utilisation ;
  - violier les droits de propriété industrielle, les droits d'auteur ou autres droits de propriété ;
  - transmettre des contenus contenant des virus, des chevaux de Troie ou d'autres programmes pouvant endommager le logiciel ;
  - stocker ou envoyer des hyperliens ou des contenus vers lesquels il n'est pas autorisé, en particulier si ces hyperliens ou contenus violent les obligations de confidentialité ou sont illicites ; ou
  - diffuser de la publicité ou des e-mails non sollicités (« spam ») ou des avertissements inexacts de virus, dysfonctionnements et autres ou à demander la participation à des concours, systèmes de boule de neige, chaînes de lettres, jeux pyramidaux et actions similaires.
- Consolar GmbH se réserve le droit de bloquer à tout moment l'accès au portail si l'utilisateur ne respecte pas ses obligations au titre des présentes conditions.

### 4. Codes d'exécution, Extension

- Les codes ont une durée contractuelle convenue à partir du moment de l'utilisation en se connectant sur le portail de Consolar GmbH.
- Consolar GmbH conservera gratuitement les données du propriétaire du code pendant trois mois supplémentaires au-delà de la durée du contrat.
- La durée de l'autorisation d'accès peut être prolongée par l'utilisateur en achetant de nouveaux codes. La durée d'une carte de connexion commence le lendemain de l'expiration de la carte précédente.
- Les codes achetés doivent être échangés ou activés dans un délai de trois ans.

### 5. Responsabilité pour manquement aux obligations de Consolar GmbH

L'utilisation du portail en ligne est soumise aux limitations de responsabilité suivantes :

- Le vendeur des droits d'accès ou la société Consolar GmbH est responsable envers l'utilisateur en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave conformément aux dispositions légales. En cas de négligence légère, le vendeur des droits d'accès ou la société Consolar GmbH n'est responsable qu'en cas de violation d'une obligation contractuelle essentielle (obligation cardinale) ou de retard ou d'impossibilité. En cas de responsabilité résultant d'une négligence légère, cette responsabilité est limitée aux dommages prévisibles ou typiques. Une responsabilité pour l'absence de la qualité garantie, due à une intention frauduleuse, pour les dommages corporels, les vices de titre, conformément à la loi sur la responsabilité du fait des produits et à la loi fédérale sur la protection des données reste inchangée.
- En cas d'utilisation par l'utilisateur des droits d'accès du vendeur ou de la société Consolar GmbH à titre de garantie ou de responsabilité, il convient de tenir compte de la négligence de l'utilisateur, en particulier en cas de messages d'erreur insuffisants ou de sauvegarde insuffisante des données. Une protection insuffisante des données est notamment réputée exister si l'utilisateur n'a pas pris des mesures de sécurité appropriées et à la pointe de la technique pour se prémunir contre les influences extérieures, en particulier contre les virus informatiques et autres phénomènes pouvant mettre en danger des données individuelles ou une base de données entière.
- Si, du point de vue de l'utilisateur, il y a un manquement aux obligations du vendeur des droits d'accès ou de Consolar GmbH dans le domaine de l'exécution, il demandera à son partenaire contractuel (le vendeur des droits d'accès) de remédier par écrit à la réclamation spécifique avant de faire valoir ses droits devant les tribunaux, de réduire le prix d'achat, de résilier le contrat ou de le compenser, en fixant un délai raisonnable.

### 6. Obligations de la société Consolar GmbH en matière de protection des données

- Pour l'exécution du contrat, il est nécessaire que Consolar GmbH collecte, traite électroniquement et stocke les données personnelles de l'utilisateur. Ces données sont utilisées pour l'exécution de la relation contractuelle avec le vendeur des droits d'accès et pour la mise à disposition des services du portail en ligne. La société Consolar GmbH s'engage à respecter toutes les dispositions en vigueur en matière de protection des données, telles que modifiées de temps à autre.
- Le vendeur des droits d'accès et Consolar GmbH s'engagent à obliger tous les employés, prestataires de services et partenaires contractuels qui les utilisent dans l'accomplissement des tâches qui leur incombent dans le cadre du contrat d'utilisation à la confidentialité des données conformément au § 5 BDSG. Le vendeur des droits d'accès et Consolar GmbH s'engagent en outre à informer par écrit tous les employés, prestataires de services et partenaires contractuels qui les utilisent dans l'accomplissement des tâches qui leur incombent dans le cadre du contrat d'utilisation des obligations découlant des dispositions légales en matière de protection des données et des éventuelles infractions administratives et responsabilités pénales.
- Le vendeur des droits d'accès et Consolar GmbH traitera les données reçues de l'utilisateur pendant la prestation du service conformément aux instructions de l'utilisateur et ne les utilisera d'aucune autre manière, en particulier à des fins publicitaires.
- Sur demande écrite du vendeur des droits d'accès ou de l'utilisateur, Consolar GmbH transmet à l'utilisateur, à ses frais, les données conservées par Consolar GmbH dans les 2 semaines suivant la résiliation du contrat d'utilisation. Les données sont fournies dans un format usuel sur le marché.
- Consolar GmbH s'engage à effacer définitivement toutes les données stockées physiquement sur tous les supports de données dans le cadre du contrat d'utilisation au plus tard 30 jours après l'expiration du délai convenu au § 4.2 et à envoyer immédiatement à l'utilisateur une confirmation écrite de cette suppression.

### 7. Droits d'accès de la société Consolar

L'utilisateur autorise le vendeur des droits d'accès, Consolar GmbH et les sociétés de service mandatées par Consolar GmbH à utiliser l'accès disponible dans le cadre de cette relation contractuelle pour l'amélioration de ses produits et pour le support technique des systèmes en cas de questions et pour résoudre les problèmes. L'utilisation des données collectées sert également à ses propres fins statistiques ainsi qu'à celles de ses fournisseurs de services et de ses partenaires contractuels, qui les utilisent pour accomplir les tâches qui leur incombent dans le cadre du présent contrat d'utilisation. Dans le menu de gestion du système, l'accès de Consolar peut être bloqué en modifiant le mot de passe du système.

### 8. engagement de confidentialité

Les parties s'engagent mutuellement à traiter toutes les informations reçues dans le cadre du présent accord comme confidentielles et à les garder secrètes pour une durée indéterminée.

### 9. Renseignements d'ordre général

- L'utilisateur ne peut céder les droits découlant du présent contrat qu'avec l'accord écrit de son partenaire contractuel.
- La société Consolar GmbH est habilitée à charger des entreprises tierces de l'exécution de tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu du présent contrat. Une telle sous-traitance n'entraîne aucune limitation de la responsabilité ou de l'obligation de Consolar GmbH envers le vendeur des droits d'accès ou l'utilisateur.
- Il n'y a pas d'accords parallèles. Les modifications nécessitent la forme écrite. La révocation de cette clause de forme écrite requiert également la forme écrite.
- Si l'une quelconque des dispositions du présent contrat devait être ou devenir invalide en tout ou en partie, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Les parties s'engagent plutôt à remplacer la disposition invalide par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'intention économique.
- Le for juridique et le lieu d'exécution, dans la mesure où la loi l'autorise, est le siège social du vendeur des droits d'accès.
- Le présent contrat est soumis exclusivement au droit allemand, à l'exclusion des DPL, à savoir la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.